



Compte rendu de séance du Conseil Municipal

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2012

PRESENTS : Mesdames, Rapin Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Braize Liliane, Vuattoux Georgette,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Réale Richard, Couasnon Thierry, Pierron André, Favre Pierre, Gilbert Joel, Soupa Franck, Bidal Claude, Kupper Lionel, Huvenne Bernard, Requet Michel.

PROCURATIONS : Trivério Christian à *Vignaud Christian*, Roch Monique à *Longuet Odile*, Kabut Florence à *Bourgeois Fatima*, Badaire Corinne à *Pierron André*, Marre Michèle à *Rapin Jacqueline*, Fillon Sandrine à *Kupper Lionel*.

ABSENTS : Truchot Hervé, Appert Nicolas

Arrivée de Madame Bourgeois Fatima à 20h 10

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

GILBERT Joel a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30-08-2012

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 août 2012, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Suite aux remarques des élus habitant Coudrée, concernant le point N°5, le Maire reformule comme suit : « Compte tenu des différentes prises de paroles, la question est retirée de l'ordre du jour ».

Monsieur Requet demande ce qui a été fait par la municipalité concernant la dissolution de l'association Office de Tourisme depuis le conseil du 30 août.

Le Maire confirme qu'un entretien oral a eu lieu avec le président et que les démarches sont toujours en cours.

Monsieur Démolis Hubert rappelle qu'il est désolé de cette situation et souhaite vivement que tout soit réglé dans les plus brefs délais.

Après rectification, le Procès-Verbal du 30 août 2012 est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 03-10-2012

1 - Ateliers géologie 2012 – Convention de délégation avec L.V.P.

Exposé : Jeanine Henry, conseillère municipale

Rappelle le projet de réalisation d'ateliers géologie validé par le conseil municipal le 25 janvier 2012.

Précise que pour faciliter la réalisation de ce projet, il est souhaitable que l'association *La Vie du Passé* puisse effectuer directement certaines dépenses, (prestations de guides, petits matériels et heures de réalisation des ateliers).

Afin de garantir le plan de financement validé initialement, le détail de ces dépenses a été listé par poste, ainsi que les modalités de délégation dans un projet de convention.

Précise que cette convention n'est pas renouvelable et prendra fin dès lors que les dépenses mentionnées seront soldées.

Décision :

Entendu exposé de Madame Henry Jeanine,

Considérant l'intérêt pédagogique de ces ateliers géologie,

Vu la convention de délégation,

Après débat et vote,

Le conseil municipal, à la majorité moins 3 abstentions (*Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel*)

-Autorise le Maire à signer la convention de délégation avec l'association La Vie du Passé.

2 – Budget Annexe du Port de Plaisance : Décision Modificative N°1

Exposé : Christian Vignaud, Maire adjoint

Afin de permettre intégration dans l'actif du budget annexe de la participation financière de la CCBC pour la mise en place des conteneurs au port de plaisance, il convient de modifier le budget primitif comme suit :

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Article	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
13915		561	1328		
2315	561		16876		
TOTAL	0	0	TOTAL	-	

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Article	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
			773		561
			777	561	
TOTAL	-		TOTAL	0	0

Cette modification ne change pas les sommes globales du budget.

Décision :

Entendu exposé de Christian Vignaud, Maire adjoint
Après débat et vote,

Le conseil municipal, unanime

-Autorise la décision modificative N°1 du budget annexe Port de Plaisance.

3 – Nomination des représentants communaux au C.I.S.S. (Commission de Suivi de Site) de la Compostière de Savoie

Exposé : Jean-Luc Bidal, le maire,

-informe l'assemblée que la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de la Compostière de Savoie est arrivée à échéance le 17 août 2012.

La préfecture demande la création d'une nouvelle Commission d'Information et de Suivi de Site (CISS) de cette installation et d'en fixer la composition.

Considérant que messieurs Pierre Favre, en tant que membre titulaire, et Michel Requet, en tant que suppléant, étaient membres de la commission initiale,

-propose qu'ils restent les représentants de la commune dans cette nouvelle commission (CISS).

Décision :

Entendu exposé de Monsieur Jean-Luc Bidal,
Après débat et vote,

Le conseil municipal, unanime

-Se prononce pour la nomination de monsieur Pierre Favre comme membre titulaire et de monsieur Michel Requet comme suppléant, pour représenter la commune à la Commission d'Information et de Suivi de Site (CISS) de la Compostière à Perrignier.

4- Approbation du règlement intérieur des agents communaux

Exposé : Jean-Luc Bidal, le Maire

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité publique.

Il définit également les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Il vient en complément des dispositions statutaires applicables à l'ensemble des fonctionnaires et des agents publics territoriaux issues :

- De la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires,
- De la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et des décrets d'applications.

Conformément à la loi du 26-01-1984 modifiée, et aux décrets n°85-565 du 30-05-1985 et n°85-603 du 10-06-1985, ce projet a été soumis au C.T.P. (Comité Technique Paritaire) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie le 21 juin 2012, qui a émis un avis favorable avec observations, lesquelles ont été prises en compte dans le présent document.

Décision :

Entendu exposé de Monsieur Jean-Luc Bidal,

Après débat et vote,

Le conseil municipal, unanime

-Approuve le règlement intérieur du personnel communal.

5 - Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour travailleur handicapé

Exposé : Jean-Luc Bidal, le Maire,

Propose de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (7/35^{ème}) dédié à un travailleur handicapé.

Cet emploi sera créé sous la forme d'un contrat à durée déterminée pour une période de 12 mois, en application des dispositions de l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (recrutement d'une personne handicapée).

La personne recrutée, justifiera d'un statut de travailleur handicapé et assumera principalement :

- La sécurité des passages piétons aux abords de l'Ecole des Crêts
- L'accompagnement des enfants dans le bus scolaire.

A l'issue du contrat d'un an, un rapport d'appréciation sur l'aptitude professionnelle de l'agent sera établi par l'autorité territoriale. Au vu de son dossier individuel, et après un entretien de

l'agent avec les membres de la commission placée auprès du CNFPT et après avis de la C.A.P. compétente, la commune pourra appliquer l'une des trois options suivantes :

- la titularisation dans le grade correspondant à l'emploi occupé durant le contrat initial,
- le renouvellement du contrat C.D.D. pour une année,
- le licenciement selon la réglementation en vigueur.

Décision :

Entendu exposé de Monsieur Jean-Luc Bidal

Après débat et vote,

Le conseil municipal, unanime

-Autorise création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de douze mois et à destination d'un travailleur handicapé.

6-Prise en charge communale des frais de scolarité - classe CLIS

Exposé : Odile Longuet, Maire adjoint

Vu la demande de Monsieur Jean-François BAUD, Maire de Douvaine, concernant le remboursement de frais de scolarité des classes d'Intégration Scolaire pour les enfants domiciliés dans notre commune,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de permettre aux enfants concernés et résidant à Sciez d'être scolarisés en C.L.I.S à Douvaine,

Considérant que chaque année, au moins un enfant de Sciez a besoin de cette prestation,

Sollicite un accord de principe pour une prise en charge financière à hauteur de 550€ par enfant et par an.

Décision :

Entendu exposé d'Odile Longuet,

Après débat et vote,

Le conseil municipal, unanime

-Accepte que la commune de Sciez participe à hauteur de 550€ par an et par enfant aux frais de scolarité des enfants de Sciez scolarisés en C.L.I.S

7-Approbation du nouveau tracé du Sentiers de la Métamorphose

Exposé : Jean-Luc Bidal, le maire,

Rappelle la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2004, portant acceptation du tracé du sentier « La légende du Moulin de la Serpe » et demande d'inscription de cet itinéraire au P.D.I.P.R (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées).

Précise,

-qu'au terme de l'article L361-1 et suivant du Code de l'environnement, le Département de la Haute Savoie est compétent pour élaborer le P.D.I.P.R,

- que dans ce cadre, les collectivités locales sont amenées à solliciter le Conseil Général de la Haute-Savoie pour l'inscription au P.D.I.R.P. des itinéraires traversant leur territoire communal ou intercommunal,
- qu'il est recommandé d'établir des conventions de passage sur les portions de sentiers traversant des propriétés privées,
- que l'équipement des itinéraires inscrits au P.D.I.R.P. en signalétique fera l'objet d'une convention à établir ultérieurement avec le département de Haute-Savoie.
- que le tracé ayant été modifié, il convient de le ré-approuver.

Compte tenu que la question a été retirée de l'ordre du jour par le maire lors de la séance du 30 août dernier, la question est représentée avec à l'appui, trois tracés différents sur trois plans distincts.

N°1 / Tracé initial (en orange) validé en 2004.

N°2 / Proposition d'un tracé sans passer la partie bâtie de la copropriété de Coudrée,

N°3 / Proposition d'un tracé avec une entrée dans Coudrée avec un passage dans le bois de Buis et une sortie en dehors de la zone construite de Domaine de Coudrée.

Ces propositions ont été faites aux représentants de la copropriété de Coudrée qui ont fait part de leurs choix, soit le tracé N°2.

Monsieur Lionel Kupper quitte l'assemblée à 21h.

Décision :

Entendu exposé de Jean-Luc Bidal, le Maire,

Après débat et vote,

Le conseil municipal, à la majorité moins 7 voix pour le tracé N°3 (*Vignaud Christian, Henry Jeanine, Couasnon Thierry, Favre Pierre, Soupa Franck et Trivério Christian par procuration*) et 1 abstention (*Bidal Jean-luc*)

-valide le tracé N°2 qui longe la route du port et passe par la voie communale dans le lotissement des Cyclades.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

Communication du Maire :

Le Maire informe l'assemblée des propositions de répartition des 46 logements sociaux qui seront réalisés par HALPADES à Bonnatrait dans le programme NEXITY:

26% en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration, pour les revenus les plus bas), soit 12 logements

63% en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social, pour les revenus moyen), soit 29 logements

11% en PLS (Prêt Locatif Social, pour les revenus les plus hauts), soit 5 logements.

Précise que comme pour chaque opération de réalisation de logements sociaux, la commune est sollicitée pour garantir les prêts relatifs. Cette décision sera soumise au conseil municipal prochainement.

Le Maire rappelle la réunion publique « Voirie » qui aura lieu le vendredi 26 octobre 2012 au C.A.S à 20h.

Distribution d'un dossier élaboré par Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, concernant le gaz de schiste.

Jeanine Henry rappelle qu'une conférence intitulée « Les gaz de schistes » sera donnée par monsieur J. Sesiano, géologue à l'université de Genève, le samedi 1^{er} décembre à 19h au Guidou.

Communication des élus :

Monsieur Michel Requet aurait aimé être informé de la réunion publique par la municipalité, et non par le Flash info.

Le Maire précise qu'Aymeric Jacquier, directeur des services techniques chargé de préparer cette réunion, transmettra au conseil dès que possible, et avant la date du 26 octobre, la synthèse de cette réunion.

Monsieur Claude Bidal déplore le manque d'information et de communication de la commission voirie. Monsieur Vignaud lui rappelle ses absences aux diverses réunions cette année.

Monsieur Huvenne Bernard demande à ce que l'ensemble des études sur la voirie financées par la commune soient présentées aux élus. Monsieur Hubert Démolis rappelle que ces études ont toutes été présentées lors des réunions P.L.U. organisées avec monsieur Sartori, de Groupement Territoires en charge de l'élaboration du P.L.U pour la commune.

Le Maire demande une réunion de la commission voirie étendue à l'ensemble des élus avant la réunion publique du 26 octobre 2012.

Monsieur Thierry Couasnon souhaite connaître la marche à suivre pour les associations qui souhaitent bénéficier des sangliers tués lors des battues organisées par les chasseurs de sciez ou victimes d'accident.

Monsieur le Maire propose que les associations intéressées se manifestent en mairie.

Monsieur Michel Requet souligne que le Maire s'était engagé à ne pas faire de politique dans les éditos du Flash info. Selon lui, l'édito d'octobre 2012 sur la solidarité urbaine est politique dans la mesure où il parle du gouvernement.

Le Maire répond qu'il n'a fait que rapporter le discours du 1^{er} ministre, et ce qui est mentionnée au sujet du gouvernement est une réalité depuis plus de 10 ans.

Monsieur Michel Requet déplore l'utilisation d'un mobil home, selon lui insalubre, chemin des Hutins Vieux comme logement d'urgence.

Madame Georgette Vuattoux demande à Odile Longuet si une date a été fixée pour le conseil d'école. Le conseil d'école aura lieu juste après les vacances de la Toussaint. Date souhaitée par les directeurs d'établissements.

La commission urbanisme n'étant pas souvent au complet, madame Odile Longuet souhaiterait intégrer de nouveaux élus. Après concertation, monsieur Pierre Favre intégrera la commission urbanisme et monsieur André Pierron le suppléera en son absence.

Monsieur Hubert Démolis informe l'assemblée que la commune de Sciez vient d'obtenir le label « Famille + » et donne lecture du courrier de la commission nationale. Remercie Fatima Bourgeois et Florence Kabut, chargées du dossier de candidature, qui ont fait un excellent travail.

Madame Jeanine Henry distribue le programme culturel Automne/Hiver de l'A.M.CA.

Madame Fatima Bourgeois remercie toutes les personnes qui ont participées à la Virade de l'Espoir 2012. Cette journée a été une réussite. Précise que le champagne vendu au bar à champagne a été généreusement offert par un donateur anonyme et que grâce à Dominique Fillipetto, chef cuisinier au restaurant scolaire, la nourriture pour les repas servis au C.A.S a été offerte par les fournisseurs du restaurant scolaire de Sciez.

Date prévisionnelle de réunion du Conseil Municipal :

Mercredi 7 novembre 2012 à 20h

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 21h40 heures

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 05-10-2012- PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 03-10-2012 ;
SIGNÉ

La secrétaire de séance
Gilbert Joel

Le Maire
Bidal Jean-Luc

Vu pour être affiché le 5/10/2012 conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales